

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Convention avec 13 Habitat visant le gardiennage des aires de stationnement et parties communes des locaux abritant les services de la DGAS, cité des Flamants à Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec 13 HABITAT la convention de gardiennage des aires de stationnement et parties communes des locaux abritant les services de la DGAS, cité des Flamants à Marseille, dont le projet est joint au rapport.

La dépense de 72 225 €TTC sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames CARREGA, CHABAUD, GUARINO et Messieurs GAZAY,
GENZANA et ROYER-PERREAUT ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées